

Le programme d'actions

des Communautés Européennes

Dès 1974, le Conseil Européen a retenu, dans le programme d'action sociale, diverses mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans les pays de la Communauté.

De nombreux programmes d'actions pilotes, d'études et de rapports sur les politiques menées dans les pays membres pour combattre la pauvreté ont été réalisés. Le rapport final comportant une évaluation des résultats obtenus vient d'être publié par la Commission en Décembre 1981.

Ce rapport met en lumière dans une première partie le caractère multidimensionnel des causes de la pauvreté, les groupes de populations les plus menacés et les plus fragiles, mais nous ne reviendrons pas sur cela.

Il propose également une série de pistes pour approfondir les problèmes et l'action de lutte pour la pauvreté. Nous allons ici résumer ces principales recommandations de lutte contre la pauvreté faites par des experts, suite à ces études et à ces actions pilotes.

1) La lutte contre le chômage et pour l'emploi
"La lutte contre la pauvreté devrait porter la réduction du chômage au premier rang de ses priorités", non seulement parce qu'elle arracherait de nombreux pauvres à leur misère pour les réintégrer dans la société, mais aussi parce qu'un grand nombre de bénéficiaires potentiels de la sécurité sociale pourraient ainsi justifier du paiement d'une somme plus substantielle de cotisations sociales.

Si pour des raisons économiques plus larges, cette réduction était irréalisable à court terme, les emplois disponibles devraient être plus équitablement répartis par le biais de mesures telles que la réduction du nombre d'heures de travail, la diminution des heures supplémentaires et l'assouplissement des régimes de retraite. Il convient toutefois, en adoptant de telles mesures, d'accorder une attention toute particulière à la situation des travailleurs à faible niveau de rémunération."

Il faut aussi:

- faire respecter les conditions de travail minimum
- donner une priorité élevée à la réinsertion dans

la vie active des chômeurs de longue durée - renforcer les programmes de réadaptation et de formation pour les handicapés et autres personnes défavorisées sur le marché du travail.

2) Formation professionnelle et éducation

"Une lutte contre le chômage qui se veut efficace passe obligatoirement par une formation professionnelle: tous les chiffres montrent que ce sont les travailleurs les moins qualifiés qui sont les premiers et les plus durement touchés par le chômage."

Le rapport indique que "les programmes d'enseignement pour adultes destinés aux personnes dépourvues de toute qualification sont beaucoup moins bien développés que ceux qui s'adressent aux adultes ayant certaines qualifications scolaires de base".

Cela se vérifie pour le Luxembourg où les possibilités de formation professionnelle et de réorientation professionnelle sont très réduites.

Pour les jeunes, nous pouvons cependant mentionner le COIP, qui veut donner aux jeunes de 15-16 ans sortant de l'école sans qualification, une chance de choisir leur orientation professionnelle et des possibilités accrues de trouver un poste d'apprenti



L'augmentation et l'amélioration des possibilités de formation professionnelle, et en priorité pour les personnes dépourvues de toute qualification doit être à la base de toute lutte contre la pauvreté.

Sur le plan de l'école et de l'éducation, il est recommandé de

"...réorienter les priorités sur le plan de l'éducation pour que personne ne quitte l'école sans qualification et/ou formation professionnelle.

améliorer les conditions des enfants connaissant des difficultés de formation, ou atteints de handicaps physiques.

relever très sensiblement le degré de priorité attribué à l'éducation et à la formation des adultes sans qualification, à l'alphabétisation des adultes et à l'amélioration des programmes d'apprentissage de la langue du pays d'accueil destinés aux immigrés."

3) Revenu minimal suffisant

Une des conclusions à laquelle arrive le Rapport final de la Commission européenne sur la pauvreté est la suivante:

"Il est urgent d'introduire dans chaque Etat membre un revenu minimal qui:

- tienne compte des ressources de l'individu ou du ménage;
- soit accordé non seulement aux personnes qui ne peuvent travailler pour diverses raisons (chômage, maladie, incapacité, âge élevé et responsabilité à l'égard d'enfants) mais également aux personnes à faible rémunération ou à rémunération intermittente;
- soit instauré dans les plus brefs délais comme droit légal et ne soit plus laissé à l'arbitraire;
- garantisse la dignité de l'individu.

La Commission examine déjà comment un tel minimum peut être mis en place."

Mais elle recommande deux séries de mesures qui devraient être prises au niveau national

- a) "...pour garantir le droit à un revenu minimal
- la fixation d'un salaire minimum légal qui assure aux travailleurs un salaire suffisant pour satisfaire les besoins fondamentaux d'un ménage moyen
 - l'instauration d'un droit légal à une aide sociale d'un niveau qui évite la pauvreté à tous ceux qui n'ont pas d'autres revenus suffisants..."

Cependant le Mouvement ATD Quart Monde attire l'attention sur le fait qu'un Revenu Familial garanti peut être la meilleure ou la pire des choses.

"La meilleure des choses si, s'inscrivant dans une politique globale de lutte contre la pauvreté, c'est à dire pour une formation et une participation sociale des hommes, il leur assure la garantie d'un plancher de sécurité. Dans ce cas, il contribuera à leur permettre d'acquiescer un statut équitable, d'accéder à des emplois dignes et reconnus, et se traduira par une amélioration de leur santé et de leur maîtrise culturelle.

La pire des choses si, n'intervenant qu'au titre d'une politique partielle et ne s'appuyant pas sur un sentiment de droit partagé par toute la population, il était seulement une mesure, qui enferme toute une population de familles pauvres dans l'assistance. Par là, il leur interdirait du même coup la dignité dans la vie publique et la liberté dans leur vie privée." (Igloos Quart Monde Nr.107: Un revenu familial garanti)

- b) "...pour étendre l'assurance sociale afin de réduire le champ d'action de l'aide sociale en:
- couvrant les travailleurs indépendants, les jeunes quittant l'école et les femmes entrant dans la vie active ou la réintégrant après avoir élevé



leurs enfants

- accordant aux chômeurs une aide suffisante sans limitation de durée
- étendant le droit aux prestations en cas de maladie à ceux qui sont incapables de travailler sans avoir droit aux prestations pour incapacité de travail
- instaurant des prestations d'incapacité de travail partielle"

4) Logement

Il faudrait " revoir la politique du logement en vue d'éliminer les logements insalubres et de constituer un parc de logements unifamiliaux répondant au moins aux normes minimales et situés dans un environnement acceptable qui soit accessible à tous (y compris les sans-logis célibataires) à des prix abordables" (Rapport CEE).

Il est également recommandé que soient octroyées des allocations de logement indexées qui tiennent compte du revenu et des responsabilités des familles ainsi que du coût du logement.

5) Autres recommandations

Éliminer systématiquement dans les grands programmes sociaux (sécurité sociale, logement, santé, enseignement) les méthodes d'organisation et les règles qui ont pour effet de réduire les avantages que les pauvres peuvent en tirer.

- Réorienter les services de santé de manière à promouvoir la prévention
- Créer d'urgence un système facilement accessible de soins de santé primaires
- Créer un réseau de crèches ou de garderies de jour subventionnées et adaptées pour répondre aux besoins des familles monoparentales à faible revenu.

"Mais les projets ont attiré l'attention non seulement sur l'importance de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'état de santé et des conditions de logement dans la genèse de la pauvreté, mais également sur la nécessité de trouver des solutions non discriminatoires, ce qui signifierait en matière de logement, le relogement des pauvres dans des logements normaux et l'abolition des institutions spécialisées pour les pauvres qui sont source d'aliénation et de flétrissure."

Ils ont également montré que

"... une politique de lutte contre la pauvreté ne peut s'adresser uniquement aux pauvres, mais qu'elle doit viser l'ensemble d'une région géographique donnée, où il est possible d'améliorer non seulement la situation matérielle des pauvres, mais aussi les relations psychologiques, culturelles et sociales entre pauvres et non pauvres. Si l'on ne tient pas compte de cela, il sera peut être possible de corriger certains effets de la pauvreté, mais probablement pas d'en empêcher l'existence."